
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1895.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. EEMAN.

MESSIEURS,

Le projet de loi contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 a été adopté par toutes les sections, sans observations.

Le procès-verbal de l'une d'entre elles, cependant, mentionne la réserve « des observations présentées pour le budget de 1895 ».

Pareille réserve est évidemment de droit, et elle peut s'appliquer à l'ensemble des articles du budget.

Au cours de l'examen en section centrale, un membre a signalé au Gouvernement l'intérêt qui s'attache à la prompte solution des questions relatives à l'usage fait par l'État des locaux où est installée l'École de bienfaisance de Reckheim.

Le projet a été voté à l'unanimité. La section centrale a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

A. EEMAN.

Le Président,

P. TACK.

⁽¹⁾ Budget, n° 123, IV.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. BILAUT, EEMAN, COLAERT, DE JAER et INDEREU.
